

Actes de la Conférence Publique « Eau Source de Vie »

Chambéry, le 2 juin 2005

Première intervention : « définition du statut de l'eau et notion de bien commun » par M. Bernard WEISSBRODT, Coordinateur international des ateliers thématiques du 2^e Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME 2005 - Genève)

Bonsoir. Je suis d'autant plus heureux d'être avec vous ce soir et de répondre à l'invitation de l'ACME 73, Comité de Savoie, qu'actuellement nous essayons, à partir de Genève, de mettre en place une Association suisse pour le Contrat mondial de l'eau, avec un certain nombre de difficultés propres à notre pays, à savoir que nous parlons des langues différentes, que nous avons donc des cultures différentes ainsi que des approches de l'eau également différentes.

Avant d'entrer plus en avant dans le sujet concernant « l'eau bien commun », je voudrais faire un rapide retour sur le Forum Alternatif Mondial de l'Eau dont la deuxième édition s'est déroulée il y a quelques semaines à Genève (du 17 au 20 mars). Les 4 thématiques clefs du forum qui constituaient le cœur du forum vous sont connues, Fabrice les a rappelées en introduction : l'eau droit humain, l'eau bien commun, le financement public de l'eau et la gestion démocratique de l'eau. Avant le Forum, ces thématiques ont fait l'objet d'un travail de recherche, par des groupes implantés en Suisse, en France, en Belgique, au Québec, au Brésil, etc. Cela a permis la rédaction de quatre documents préparatoires qui sont à votre disposition ce soir. Pour l'essentiel, les parties analytiques et les réflexions de ces documents ont été adoptées en l'état.

Le Forum a axé ses travaux sur des propositions d'action concrètes pour chacune de ces quatre thématiques. Son principal objectif, après un 1^{er} forum qui avait eu lieu à Florence en 2003, était de mettre en pratique les bons principes ou les bonnes résolutions qui y avaient été prises, et de suggérer des pistes d'actions dans lesquelles les associations qui veulent s'engager en ce sens pourraient se retrouver, s'orienter ou chercher une inspiration. Au total, ce ne sont pas moins de 58 propositions qui figuraient dans ces 4 cahiers. Elles gardent toute leur valeur même si ici et là elles ont fait l'objet de quelques aménagements rédactionnels. Les documents finaux sont disponibles sur le site internet du Forum, www.fame2005.org. Ils ne sont pas toujours de lecture très aisée, mais vous y trouverez des réflexions ou des pistes qui pourront vous aider à vous faire vous-même des idées plus précises sur chacun des sujets traités..

La mise en commun des quatre de ce Forum de Genève a débouché sur deux affirmations très importantes, que l'on retrouve dans le message de la déclaration finale du forum, à savoir :

1. qu'il faut exclure l'eau de la sphère du commerce et de la règle du marché,
2. qu'il faut exiger un statut pour l'eau au plan mondial.

C'est sur ce dernier thème que j'aimerais développer mon intervention. Je suis journaliste de profession et n'ai par conséquent pas de compétence juridique particulière. Si je vous parle ici ce soir, c'est au titre de coordinateur de ces groupes de travail qui ont œuvré pendant près d'une année pour la réussite de ce Forum et l'élaboration de ces documents. Ce ne sont pas des documents d'aboutissement mais des points de départ pour les actions futures. Les réflexions que je vais développer sont en grande partie le fruit du travail d'une chercheuse canadienne, Sylvie Paquerot. Elle

s'est fortement impliquée dans les groupes de travail et elle fait partie de l'ACME Québec.

Alors un statut de l'eau pour l'eau douce, me direz vous, pourquoi faire ? Il faut savoir que le statut juridique international de l'eau, que l'on peut actuellement appliquer à l'eau douce, est uniquement celui de ressource naturelle. C'est un statut qui a pour objectif essentiel, dans le droit international, la coexistence pacifique entre les États. On peut lui appliquer deux principes ordinaires de ce droit international :

- d'un côté la souveraineté des États : c'est une ressource naturelle qui relève de la responsabilité de l'État,
- de l'autre la liberté des échanges.

Nous sommes donc dans un système international où l'eau, comme les autres ressources naturelles (pétrole, cuivre, etc.), peut être considérée comme un bien économique, que l'on peut s'approprier et s'échanger selon les règles du marché. Si nous en restons à ce statut de ressource naturelle, il n'y aurait donc pas de raison que ne soient pas alors créées des bourses de l'eau ou une organisation internationale des pays exportateurs d'eau douce par exemple.

Faut-il rappeler qu'en matière d'eau douce il y a aujourd'hui des enjeux énormes ?

- 1 milliard et demi d'être humains sur Terre n'a pas normalement accès à cette ressource essentielle à la vie,
- l'eau entraîne des risques de conflits entre pays,
- il y a des problèmes qui touchent à la quantité d'eau disponible,
- des problèmes de gaspillage,
- des problèmes de détournement d'eau,
- et aussi des problèmes qui touchent à la qualité de cette eau, à sa pollution, à sa dégradation, alors qu'elle est absolument vitale.

De toute évidence, le statut de ressource naturelle de l'eau douce ne permet pas de répondre à ces enjeux, ni en termes de distribution, ni en termes de préservation ou de qualité de la ressource. De toute évidence aussi, les problèmes de l'eau ne peuvent plus se régler dans un cadre uniquement national, et s'il n'y a pas de régulation publique internationale digne de ce nom, cohérente, structurée, rigoureuse, c'est l'hypothèse du marché qui de fait s'imposera.

Le premier message du Forum Alternatif Mondial de l'Eau est de dire que si l'on veut garantir l'accès universel des être humains à cette ressource vitale, il faut réfléchir également à un statut juridique qui puisse :

- permettre de distribuer cette eau douce de manière équitable,
- interdire que quiconque se l'approprie,
- la protéger contre la dégradation et contre le gaspillage.

La notion de bien commun demande clarification. J'ai découvert dans ma rue l'autre jour mais aussi dans la presse suisse, une publicité pour une boisson asiatique dont le grand titre était « patrimoine mondial du bien être ». Voilà qui montre bien que l'expression même de patrimoine mondial – on pourrait dire bien commun ou bien public – devient aussi un argument de vente et de publicité. Et personne n'a l'air de s'en étonner, encore moins de s'en offusquer.

Quand on dit que l'eau est un bien commun, il importe donc de se demander ce que cela veut dire, si c'est une expression juste et correcte que l'on désire voir appliquer à l'eau. Il faut en mesurer le sens et la portée et s'interroger sur ce que cela implique. Car il n'est pas égal de dire d'une chose qu'elle est un bien commun, un bien public ou un patrimoine commun.

Dans le langage courant nous aurions tendance à dire que tous ces vocables s'appliquent, qu'ils sont égaux interchangeable, qu'ils représentent différentes manières de dire que l'eau est quelque chose d'absolument vitale dont personne ne peut être privé, et qu'il faut donc en prendre bien soin. Mais il faut savoir que ces différentes expressions sont interprétées différemment par les juristes d'un côté et par les économistes de l'autre, d'où une certaine confusion.

Premièrement, le mot « bien » pose problème. Les juristes disent qu'un bien a une valeur pécuniaire, et que l'on peut donc se l'approprier ou le vendre. Certains économistes vous diront qu'il faut distinguer les biens économiques des biens non économiques. Les premiers se rapporteraient aux propriétés et les seconds seraient accessibles à tout le monde. Mais ce n'est pas très satisfaisant car dès qu'il y a une situation de rareté cela devient problématique et ces différents concepts ne s'appliquent plus.

Dans ces conditions si la notion même de bien peut être synonyme de marchandise – et c'est le cas – si elle entre dans une logique de marché, alors on ne peut plus parler d'un droit humain fondamental. Il devient alors impossible de répondre à cette exigence, même en lui faisant correspondre un adjectif comme commun ou public. D'ailleurs, ces deux mots posent également problème, mais je ne vais pas rentrer dans trop de détails.

Dire qu'un bien doit bénéficier à tout le monde, ou dire que la consommation des uns ne doit pas limiter la consommation des autres, ne dit pas comment on va concilier la multiplicité des usages, à quel moment ces usages entrent en concurrence et à quel moment ce bien est limité. Il suffit, pour s'en convaincre, les conflits qui peuvent surgir au niveau local ou régional quand l'eau vient à manquer en période de canicule.

Quant au mot « patrimoine », il qualifie quelque chose en tant qu'héritage transmis de génération en génération. Il est vrai que c'est une valeur importante et si nous voulons que l'eau soit un élément durable – une préoccupation que nous devons avoir – nous devons également nous poser cette question: « quelle eau transmettre aux générations futures ? ». Ce mot « patrimoine » n'est pas suffisant parce qu'un héritage n'exclut pas les ventes aux enchères, si les héritiers sont d'accord pour le vendre. Il faut donc trouver un vocable plus exigeant et plus rigoureux pour l'eau.

Depuis plusieurs années, les mouvements impliqués dans la réflexion autour du statut de l'eau se sont demandés comment les Romains parlaient de l'eau, eux qui sont à l'origine du droit dont nous avons hérité, même si ce droit a subi d'autres modifications dans le temps.

Les Romains parlaient de choses, de personnes et d'actions. A propos des choses, ils parlaient de choses sacrées (qui appartenait aux dieux comme les temples), de choses communes (comme la mer) et de choses publiques (qui appartenait à la cité, donc à tous, et que personne en particulier ne pouvait s'approprier). Nous avons tous en tête l'image de l'aqueduc romain, symbole sans doute le plus fort de cette « *res publica* » romaine. Il y a aussi les « choses de personne », c'est-à-dire les choses qui n'ont pas de propriétaire mais qui pourraient en avoir. Pour certains, l'eau pourrait faire partie de cette catégorie, comme le poisson; il n'appartient à personne mais si vous le pêchez il vous appartient. Il y a aussi les choses privées qui sont organisées par le droit privé.

Le document du Forum opte résolument pour la terminologie de « chose publique ». C'est pourquoi vous trouvez dans ce document la terminologie de « l'eau chose publique », « *res publica* », de préférence à celle de « bien commun ».

C'est en effet la seule expression qui laisse peut être clairement comprendre :

1. que l'eau n'est pas une marchandise,
2. que les services qui permettent d'avoir accès à l'eau ne peuvent pas être privatisés,
3. que c'est une ressource qui doit être préservée de manière durable.

En guise de résumé je vous propose deux réflexions qui me paraissent bien contenir toute la substance du forum autour de ce thème :

- **d'abord, si nous voulons penser l'eau en terme d'universalité, il faut bannir la notion de propriété; car par définition un propriétaire a de nombreux droits sur son bien. Il peut en faire à peu près tout ce qu'il veut, le détruire ou empêcher les autres d'y avoir accès.**
- **ensuite, la compréhension de l'eau comme bien commun et la mise en œuvre d'un véritable statut de l'eau en tant que chose publique passe par un changement de point de vue et de mentalité, par un travail de formation, d'information et de sensibilisation.**

Vous m'objecterez peut-être que tout cela est théorique alors même que je vous disais tout à l'heure que le Forum voulait aborder des propositions concrètes. Quelques-unes de ces propositions qui concernent davantage la compétence et la responsabilité des collectivités publiques vont être développées dans un instant par Alberto Velasco, qui présidait le comité d'organisation suisse du Forum.

Sur le thème de l'eau chose publique, il y avait une douzaine de propositions. Je vais me contenter très rapidement de vous en signaler trois ou quatre qui nous concernent tous et que vous retrouverez dans le document du Forum :

- **Protéger et valoriser le patrimoine culturel de l'humanité relatif à l'eau** : quand nous pensons au patrimoine culturel dans le domaine de l'eau, nous pensons à l'aqueduc romain ou à d'autres vestiges plus ou moins anciens. Il y a aussi tout le patrimoine immatériel; il suffit de penser à la multitude et à la diversité des mythes et légendes qui tournent autour de l'eau, aux rites et aux croyances, religieuses ou non, aux représentations orales, littéraires, artistiques, à la peinture, qui peuplent l'imaginaire des gens, qui conditionnent leurs perceptions du monde en général et du monde de l'eau en particulier. De ce point de vue, Il y a aussi tout un travail de recherche et de valorisation à faire. Ici même, à Chambéry, dans cette salle, plusieurs conférences portant sur ces thématiques ont été organisées il y a deux ans à l'occasion de l'Année internationale de l'eau. C'est un travail qui devrait être poursuivi. Car, en fin de compte, dans nos activités, politiques, sociales ou économiques autour de l'eau, nous dépendons aussi de nos propres représentations mentales de l'eau. Nous avons une culture de l'eau. Si vous parlez à quelqu'un de Venise ou de Mexico ou de Chambéry, vous aurez des cultures particulières et différentes de l'eau. Nous dépendons de cet héritage qui mérite d'être valorisé.

- **Valoriser et diffuser les savoirs et les savoirs faire traditionnels en matière de gestion de l'eau** : à ce propos, et nous le savons très bien en particulier dans les régions de montagnes, il y a eu dans des périodes assez lointaines des façons originales et efficaces de gérer l'eau de manière communautaire. Les techniques de gestion de l'eau méritent d'être connues et d'être valorisées. Il y a de par le monde de nombreux pays où des gens ont des savoir-faire, que l'on méprise. Et souvent, pour réduire les problèmes d'accès de ces populations à l'eau, il conviendrait de les aider à valoriser ces savoirs-là et leur apporter les technologies appropriées qui permettraient de mettre ces connaissances en pratique.

- Un dernier mot concernant **les projets éducatifs et pédagogiques sur l'eau** : dans les écoles il y a beaucoup de programmes aujourd'hui qui sont développés autour de l'initiation à l'eau. Souvent ces programmes portent uniquement sur la connaissance du cycle de l'eau. Il faudrait aller plus loin et aborder des thématiques qui ont trait aux enjeux et aux valeurs de l'eau... aux enjeux économiques, politiques, sociaux, qui tournent autour de l'eau et dont nous parlerons plus tard dans la soirée. L'avantage de la thématique de l'eau dans l'éducation et dans la formation, c'est qu'elle permet une découverte globale et interdisciplinaire des réalités du monde. Il s'agit aussi de rendre l'enfant attentif à l'eau dans sa vie quotidienne, de l'aider à comprendre d'où vient cette eau qu'il consomme sans savoir très bien comment elle arrive jusqu'au robinet. Qu'il a une certaine responsabilité, pour ne pas dire un certain pouvoir dans la gestion de cette eau: personne ne le commande et personne ne le contrôle. C'est une manière de préparer l'enfant à un comportement respectueux non seulement de la nature mais de ce bien qui nous est commun à tous.

Je passe maintenant la parole à Alberto Velasco pour qu'il aborde ces réflexions sur l'eau en tant que bien commun sous l'angle de leurs conséquences pour les collectivités publiques. Je vous remercie.